

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

Nombre :
de conseillers
- en exercice 14
- de présents 13
- de votants 13
Date de convocation 22-01-2019

L'an deux mil dix –neuf, le vingt-neuf janvier à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Joël RATTE,
Etaient présents : Xavier MOUVET, Sabine SOUMIER, Jacques MORLAIN, Daniel HERPHELIN, Béatrice PAYEN, Sophie LOUGUET, Lucie ROSELEUR, Christine MEPLAUX, Véronique DEHAUSSY, Stéphane PAMART, Michel DELVA et Jean-Claude CORRIER.
Absent excusé : Philippe MARION
Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019 (2019001)

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, avant le vote du budget primitif 2019, à mandater dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018 les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre 21 : 9 200.00 € répartis comme suit :

2151 Réseaux de voirie	3 100.00 €
21568 installations matériel d'incendie	6 100.00 €.

Objet : Attribution de marchés de travaux pour l'entretien des talus et du terrain de football

M. le Maire informe les membres qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'entretien des talus et du terrain de football.

Concernant l'entretien des talus, 5 entreprises ont répondu. Suite au vote,

-l'entreprise DAVID NIGOT : 8 voix

-l'entreprise WIART : 4 voix.

-et une abstention.

l'offre de l'entreprise DAVID NIGOT est retenue pour montant annuel des travaux de 5010.41 € TTC.

Pour la tonte du terrain de football et le débroussaillage des abords, deux entreprises ont répondu. Suite au vote :

- l'entreprise RL PAYSAGE : 8 voix

- l'entreprise DAVID NIGOT : 4 voix

- et une abstention.

l'offre de l'entreprise RL PAYSAGE est retenue pour un montant annuel des travaux de 2520 € TTC.

Objet : Travaux parvis de l'église

M. le Maire présente à l'assemblée un devis de M. ROTY, titulaire du marché de travaux pour la réfection du parvis de l'église proposant à la Commune, dans un souci d'esthétisme, la pose de 4 mètres linéaires en pierre bleue avec bandes podotactiles dont le coût est évalué à 1288 €. Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité, accepte la proposition de M. ROTY qui fera l'objet d'un avenant au marché initial.

Objet : Révision tarif de la cantine scolaire au 01-02-2019 (2019003)

Le conseil municipal, à 10 pour et 2 abstentions, décide de fixer et d'appliquer à compter du 1^{er} février 2019 le tarif du ticket de cantine scolaire pour enfant à 3 € 40 valable pour un repas. Le tarif pour adulte reste inchangé, à savoir : 4.50 €.

Objet : Création d'un poste administratif (2019002)

Le conseil municipal, considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour assurer une meilleure organisation du service administratif, décide, après en avoir délibéré, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2019 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité. Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

Objet : Mise en place des permanences pour les élections européennes

Un tableau des permanences a été établi et sera réajusté lors de la prochaine réunion.

Questions diverses

Affiliation volontaire

L'assemblée émet un avis favorable à la demande d'affiliation de l'Abbaye de Vaucelles au CDG.

CCAS

La question du rattachement du CCAS à la Commune est abandonnée pour cette année.

Aménagement de la RN2

Dans le cadre de l'aménagement de la RN2, M. le Maire informe avoir reçu le groupement INGEROP Conseil et Ingénierie/SAFER/ SYSTRA Foncier retenu par la DREAL suite à l'évaluation des impacts résiduels du projet sur les états d'espèces protégées et sur les zones humides. Le volume d'espaces de compensation à créer s'établit à environ 150ha sur l'ensemble du territoire concerné.

La mission de ce bureau est de rechercher, dans un premier temps auprès des collectivités, le foncier en vue de mettre en œuvre les mesures compensatoires. A ce titre, il souhaiterait savoir si la commune, propriétaires de biens, désirait répondre à la demande tout en sachant que toute proposition doit être validée par les deux parties (propriétaire-locataire). Après débat, le conseil municipal consent à participer et donc d'étudier la question.

Le groupement réunira également au cours de cette année agriculteurs et propriétaires forestiers pour exposer le déroulement et l'aspect financier de cette opération.

Arrêté de déneigement

Il est décidé à 7 voix pour et 6 voix contre de prendre un arrêté municipal imposant aux riverains le déneigement du trottoir situé devant chez eux en cas de chute de neige.

Achat d'équipements

Il est convenu l'achat de deux micro-ondes pour la salle des fêtes et le réfectoire de l'école.